

TERMES DE REFERENCE (TdR)

POUR LE RECRUTEMENT DE CONTRACTANTS INDIVIDUELS (IC)

INFORMATIONS GENERALES

Services/Description :	Recrutement d'un.e Consultant.e national.e pour réaliser une analyse d'écart "Gap analysis" entre la Convention de l'Union Africaine de Prévention et de Lutte Contre la Corruption et le cadre légal national.
Projet :	Accélérer la ratification et l'intégration des traités de l'Union Africaine.
Poste/contrat :	Consultant.e national.e -Spécialiste (Contrat Individuel)
Lieu :	Tunis, Tunisie
Durée :	25 jours – du 25 Février au 20 Avril 2021
Langues requises :	Français et Arabe.
Date du début :	25 Février 2021

I. CONTEXTE GENERAL

L'Union africaine (UA) est l'institution continentale qui dirige le programme de transformation du continent. Elle offre une base institutionnelle pour la réalisation des aspirations et des objectifs stipulés dans l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable. Grâce à ses instruments juridiques, l'UA fournit le cadre normatif nécessaire pour favoriser une plus grande intégration politique et économique, tout en catalysant le renforcement de la paix et de la sécurité, la réduction de la pauvreté et les objectifs de développement durable (ODD). Depuis sa création, l'UA et son prédécesseur, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ont adopté 76 instruments juridiques. Parmi eux, 59 sont des traités qui requièrent la ratification/adhésion des États membres.

La ratification/adhésion aux traités de l'UA demeure un défi considérable, puisque seulement 35 des 59 traités sont entrés en vigueur. Cependant, l'UA ne pourra remplir son mandat et ses aspirations en matière de développement que si les traités conçus sont ratifiés et intégrés dans le droit interne par ses États membres. En l'absence de ratification, d'intégration et de mise en œuvre des traités de l'UA, les engagements internationaux des pays continuent d'être insaisissables et purement aspirationnels. Afin de relever les défis et les goulots d'étranglement associés à la lenteur de la ratification et de l'intégration des traités de l'UA, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) s'est engagé à fournir un soutien ciblé et cohérent au développement des capacités de l'UA par le biais du projet "Accélérer la ratification et l'intégration des traités de l'UA".

Cette initiative régionale et multinationale de trois ans est financée à la fois par le PNUD et le Gouvernement Suédois. L'objectif du projet est d'aider à renforcer la capacité de l'UA à moyen et long terme afin de pouvoir gérer le processus de ratification et de fournir un soutien adapté aux États membres qui ont des difficultés liées à l'intégration. Il est ancré dans une approche multidimensionnelle du développement qui s'appuie sur le lien inhérent entre la paix, la sécurité et le développement économique.

Le projet est mis en œuvre à la fois au niveau régional et national et vise à tirer parti de la présence du PNUD dans tous les États membres de l'UA. Plus précisément, le projet se concentre sur les objectifs suivants, qui sont intrinsèquement liés aux résultats du projet :

Premièrement, faire en sorte que l'UA ait une légitimité et un sens au-delà de son siège à Addis-Abeba en liant les traités qu'elle a élaborés au niveau continental avec un impact positif sur la vie des Africains ordinaires. Cela garantira la protection et la promotion des valeurs sur lesquelles l'UA est bâtie.

Deuxièmement, le continent africain est mieux préparé pour atteindre les objectifs énoncés dans l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable en fournissant un cadre juridique solide dans lequel ils peuvent être mis en œuvre aux niveaux régional et national.

Troisièmement, améliorer l'harmonisation entre les traités de l'UA et les instruments juridiques des différentes Communautés Economiques Régionales (CER) sur le continent, renforçant ainsi les processus de planification nationale et développant des synergies entre les cadres juridiques. Cela contribuera à favoriser une approche harmonisée entre les CER, qui sont guidées par les accords et les principes de l'UA. Il devrait également avoir un impact significatif sur les relations au sein des CER et entre elles, ainsi que faciliter la coopération pour le commerce et la sécurité humaine dans les régions frontalières.

Quatrièmement, faire en sorte que le travail des partenaires internationaux du développement, y compris les acteurs bilatéraux et multilatéraux, soit ancré dans les traités de l'UA, les appuie et en tire parti.

Six pays prioritaires ont été sélectionnés conjointement avec la Commission de l'Union Africaine (CUA) et les partenaires sur la base de l'équilibre régional, de l'ouverture à la société civile, de l'enracinement du système démocratique, de la diversité juridique (englobant les trois principaux systèmes juridiques existants sur le continent africain) et de la volonté de participer à cette première phase du projet. Il s'agit de la Tunisie (Afrique du Nord), du Burkina Faso et du Sénégal (Afrique de l'Ouest), du Kenya (Afrique de l'Est/ Corne de l'Afrique), du Mozambique (Afrique australe) et de Sao Tomé-et-Principe (Afrique centrale).

Parmi les six traités choisis figure la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption, adoptée en 2003.

La Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption a été adoptée lors de la deuxième session ordinaire des chefs d'Etats et des Gouvernements réunis à Maputo (Mozambique) le 11 juillet 2003 et entrée en vigueur le 6 Aout 2006.

La convention a pour objectifs de Promouvoir, faciliter et règlementer la coopération entre les Etats parties en vue de garantir l'efficacité des mesures et actions visant à prévenir, détecter, réprimer et éradiquer la corruption et les infractions assimilées en Afrique et de Coordonner et harmoniser les politiques et les législations entre les Etats parties aux fins de prévention, de détection, de répression et d'éradication de la corruption sur le continent.

Les dispositions de la convention traitent du cadre juridique nécessaire et de l'implémentation des structures en mesure de détecter les cas de corruption et de les sanctionner. Elle invite les pays africains membres à renforcer leurs coopérations en matière de lutte contre la corruption et en matière d'extradition des auteurs des infractions de corruption.

La Tunisie a signé cette convention en date du 21 janvier 2013 et le 9 juillet 2019, l'Assemblée des Représentants du Peuple a voté la loi organique portant son approbation.

La loi organique d'approbation 2019-62 en date du 1 Aout 2020 et le décret présidentiel 2019-133 en date du 1 Aout 2019 portant ratification de l'adhésion de la République Tunisienne à cette convention ont été publiés au Journal Officiel de la République Tunisienne du 6 Aout 2019. L'instrument de dépôt de l'adhésion de la Tunisie a été signé par le Président de la République Tunisienne et la cérémonie de dépôt de l'instrument de ratification de la Convention a eu lieu le 10 février 2020 à Addis-Ababa.

II. DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision de la coordinatrice institutionnelle du Projet Redevabilité Publique, et le Coordonnateur National du projet Accélérer la ratification et l'intégration des traités de l'Union Africaine le/la consultant.e national.e devra réaliser une analyse d'écarts "gap analysis" entre la Convention de l'Union Africaine de prévention et de lutte contre la corruption et le cadre légal national. Plus précisément, le/la consultant.e national.e va :

- a. Identifier les principaux gaps et écarts entre les dispositions de la Convention de l'Union Africaine de prévention et de lutte contre la corruption et le cadre juridique tunisien en matière de lutte contre la corruption
- b. Évaluer les niveaux d'intégration de la Convention de l'UA dans le droit interne ;
- c. Analyser les principales conclusions sur l'intégration de la Convention dans le droit interne ;
- d. Identifier les options politiques et formuler les recommandations ;
- e. Évaluer les plans, les politiques et le cadre législatif existant afin de déterminer comment l'adapter aux obligations conventionnelles découlant de la convention.;
- f. Participer à un séminaire de dissémination des résultats.

III. PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS

- Le/la Consultant.e national.e est amené.e à fournir une revue et une analyse des gaps de la législation en vigueur, qui inclut le cadre institutionnel, législatif et réglementaire ainsi que les politiques publiques en rapport à la Convention de l'Union Africaine de prévention et de lutte contre la corruption pour ce projet qui serait utile à l'UA, à l'ONU, , aux institutions nationales tunisiennes.
- Il/elle participera également à la diffusion de l'étude. L'étude tirera des conclusions fondées sur des preuves et fera des recommandations appropriées pour plaider sur l'intégration des dispositifs légaux identifiés dans les politiques et l'agenda législatif. L'étude de gap portera la Convention de l'Union Africaine de prévention et de lutte contre la corruption

L'étude sera délivrée en Français et en Arabe.

IV. LES QUALIFICATIONS

a. Education :

Au moins un Doctorat en Droit ou en sciences juridiques.

b. Expérience :

- Avoir au moins 7 ans d'expérience avérée académique et en matière de recherche en Droit public, droit constitutionnel, droit international, libertés publiques, droit électoral, gouvernance, droits de l'homme ;
- Avoir mené une mission d'analyse de gaps juridique avec des traités ou conventions internationales est un atout ;
- Avoir produit des articles, rapports, et/ou ouvrages dans les domaines en liaison avec la présente mission ;
- Avoir effectué des missions d'expertise et consulting auprès d'organisations nationales ou internationales, ONG, ou participé à des commissions techniques et/ou ministérielles et instances publiques d'études ou de réforme.

c. Langue :

Maîtrise de l'Arabe et le Français y compris la capacité à présenter un argumentaire cohérent dans les présentations et les interactions de groupe.

d. Compétences fonctionnelles :

- Une solide expertise sur les questions liées à la lutte contre la corruption en Tunisie ;
- Expérience universitaire et pratique en matière de recherche ;
- Excellentes compétences en matière de communication, y compris une capacité avérée à interagir de manière productive et diplomatique avec des fonctionnaires de haut niveau ;
- Compétences exceptionnelles en matière de rédaction/révision et capacité à articuler des idées dans un style clair et concis à l'intention de divers publics ;
- De bonnes capacités d'organisation et d'esprit d'équipe ;
- Bonnes compétences informatiques : maîtrise totale des applications Microsoft (word, excel, PowerPoint) ;
- Capacité à travailler de manière indépendante.

e. Compétences de base :

- Faire preuve d'intégrité en modelant les valeurs et les normes éthiques de l'ONU ;
- Promouvoir la vision, la mission et les objectifs stratégiques du PNUD ;
- Faire preuve de sensibilité et d'adaptabilité en matière de culture, de sexe, de religion, de race, de nationalité et d'âge ;
- Traite toutes les personnes de manière équitable sans favoritisme ;
- Remplit toutes ses obligations en matière de sensibilité au genre et de tolérance zéro pour le harcèlement sexuel.

Note importante :

Le.a consultant.e doit posséder les qualifications professionnelles et techniques susmentionnées.
Seul.e.s les candidat.e.s qui possèdent ces qualifications seront présélectionné.e.s et contacté.e.s.

V. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidat.e.s intéressé.es devront faire parvenir :

- 1- Une offre technique comportant :
 - CV détaillé mentionnant clairement les expériences pertinentes,
 - Une note méthodologique (ne dépassant pas les deux pages) expliquant la méthode de travail envisagée. Cette note sera rédigée dans les deux langues arabe et français ,

- 03 paragraphes de 10 lignes chacun (01 en Français, 01 en Arabe) dans lesquels le/la candidat.e s'exprimera librement sur les traités de l'UA.
- 2- Une offre financière, en dinars tunisiens, incluant tous ses frais (honoraires, etc.) en mentionnant clairement le taux journalier d'honoraires.

VI. LES CRITERES DE SELECTION

Un appel à candidature sera lancé. Le/la candidat.e qualifié.e doit soumettre les pièces du dossier de soumission détaillées dans le paragraphe V. En conséquence, les candidatures seront évaluées sur la base d'une analyse cumulative selon le scénario suivant :

- Conforme, acceptable et dans les délais, et
- Avoir obtenu la note la plus élevée parmi un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers pondérés spécifiques à la demande de propositions. À cet égard, les pondérations respectives des propositions sont les suivantes :
 - i. La pondération des critères techniques est de 70% ;
 - ii. La pondération des critères financiers est de 30%.

Critères	%	Max. Points
Compétences Techniques (basé sur la candidature et le CV)		100 pts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critère a. Note méthodologique : Compréhension de la portée des travaux ; exhaustivité de la méthodologie/approche ; et organisation et exhaustivité de l'offre. 		20 pts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critère b. Qualifications et expérience : 07 ans d'expérience technique dans la conduite de recherches sur des questions liées aux droits de l'homme, en sciences politiques et sociales et gouvernance. <ul style="list-style-type: none"> - 7 ans d'expérience technique pertinente 20 pts - 7 à 10 ans d'expérience technique pertinente 25 pts - + 10 ans d'expérience technique pertinente 30 pts 	70%	30 pts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critère c. Nombre de missions d'expertise : Missions d'expertise et consulting auprès d'organisations internationales, ONG, ou participation à des commissions ministérielles et instances publiques d'études ou de réforme : <ul style="list-style-type: none"> - 1 à 3 missions 10 pts - 4 à 5 missions 20 pts - Plus que 5 missions 30 pts 		30 pts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critère d. Publications (y compris d'analyse de gaps juridique avec des traités ou conventions internationales, rapports et documents faits pour le compte d'organismes nationaux, internationaux et ONG) <ul style="list-style-type: none"> - 1 publication/rapport 5 pts - 1 Ouvrage 10 pts - Un document d'analyse de gaps +5 pts 		20 pts
Financier (offre plus basse/offre * 100)		30%
Score Total	Score Technique * 70% + Score Financier * 30%	

VII. PAYEMENT ET ETAPES

Le/la consultant.e retenu.e recevra ses honoraires après certification des tâches accomplies de manière satisfaisante, selon le calendrier de paiement suivant :

Versement du paiement/période	Délivrable	L'approbation doit être obtenue	Pourcentage du paiement
1 ^{er} versement	Soumission du plan de recherche / méthodologie		20 %
2 ^{ème} versement	Version préliminaire de l'étude		40 %
3 ^{ème} versement	Version finale de l'étude		40 %

VIII. LA CONFIDENTIALITÉ ET LES INTÉRÊTS PATRIMONIAUX

Le/la consultant.e ne doit pas, ni pendant la durée de sa mission ni après sa cessation, divulguer des informations exclusives ou confidentielles liées au service sans consentement écrit préalable. Les droits de propriété sur tous les matériels et documents préparés par les consultant.e.s dans le cadre de la mission deviennent et restent la propriété du PNUD.

Ce document de TdR est approuvé par :

Eduardo López-Mancisidor
Coordonnateur du Portefeuille ODD16+

Date : _____

Signature :